

Ordre du jour
Assemblée spéciale des membres
Mercredi, 19 janvier 2022
19h00. (Zoom)



Mot de bienvenue du Président (Chris Ault)

Présentation des membres du conseil

• Chris Ault, Président • Kevin Radford, vice-président • Steve Kulba, vice-président • Jeff Stubbins, secrétaire • Don McLean, trésorier Membres à titre personnel : • Sandra Floyd • Paul Saunders • Sue Timmins

Présentation du groupe de Peter Muir, qui a demandé la réunion spéciale

Claude Bertrand; John et Sue Bowden; Craig et BJ Brown; Chris Bruckert; Don Butler; Roslyn Butler; Brenda et Jim Chambres ; Derek Christopher; Ian Christopher; Holly Coll-Black ; Carl Dawson; Lorraine et Dave Dawson; Mike Dowling; Francine Filion; Andrew Floyd; Joe et Julie Furano; Nancy et Paul Gilbert; Paul et Melissa Hayes; Abby Heggveit et Wyatt Grant; Stephen et Kelly Hoogenraad; Susan Hopkinson; Alison Jones et Michael Mclenaghan ; Yvonne Lai; Linda Coll et Fred Lapner ; Sarah et Michael Lapner; Alison et Bruce Lillico; Sandra Lillico; Sherri et Brian Lillico; Gayé Moffette ; David et Penny Muir; Kathy et Peter Muir; Lisa Pohlman et David Tilson; Danielle et Lucien Robitaille; Mélissa Saunders ; Gavin Schnobb; Rick et Bobbi Soderström ; Dunkin et Lynn Walker; et Lesley Walker Anne et Adam Williams

Reconnaissance des terres autochtones

Motions des demandeurs de l'assemblée générale extraordinaire

1 X Chaise de réunion

Afin d'assurer la perception d'équité et d'un processus approprié, nous demandons l'emploi d'un président professionnel impartial pour cette réunion. Cela permettrait au président et aux autres membres du conseil de participer pleinement à la réunion. **Le président Chris Ault présidera la réunion. Les deux parties auront l'occasion de présenter leur cas sur les motions 3, 5.1 et 5.2 aux membres.**

2 X Publication de la transcription verbale des réunions du conseil depuis mai 2021

La publication des enregistrements des réunions Microsoft Teams aidera à résoudre les comptes rendus contradictoires des récentes réunions du conseil d'administration. **Cet objectif dépasse la compétence des membres. De plus, de tels documents n'existent pas. Par conséquent, il ne sera pas discuté lors de la réunion.**

3 Comité ad hoc pour remanier et mettre à jour les règlements de la société

Le comité spécial nommé par le conseil devrait, en plus de consulter l'avocat de l'Association, consulter largement les membres et préparer des modifications au règlement pour approbation par les membres lors de ses réunions de 2022. En particulier, compte tenu de la douleur causée à un certain membre par le processus d'expulsion actuel (article 8 du règlement 1), celui-ci doit être revu pour assurer l'équité et la légalité.

4 X Disposition de la propriété du clubhouse (CHP) et relation d'association avec la nouvelle organisation à but non lucratif créée par Rick Soderstrom et Gaye Moffett et al (NPO)

a) Reconnaissant que la vente du CHP doit être conclue le 17 décembre, l'Association, immédiatement après la réalisation de la vente, fait une contribution à l'OBNL égale au produit de la vente, avec les conditions que

- i l'OBNL est mis en place au profit des résidents de la région du lac, et
- ii l'Association reçoive le droit de premier refus de racheter à la juste valeur marchande alors en vigueur moins la contribution versée en a) ci-dessus.

b) Que le conseil d'administration négocie et conclue un protocole d'entente (PE) avec l'OBNL qui i déclare que l'intention des deux organisations est de coopérer et de soutenir les activités de l'autre, et ii fournit une compréhension claire des domaines d'intérêt respectifs et des moyens de partager des informations afin de coopérer de manière saine et efficace. **Cet objectif dépasse la compétence des membres. Il s'agit d'une décision de gestion interne du conseil d'administration. Par conséquent, il ne sera pas discuté lors de la réunion.**

5.1. Confirmation de l'assemblée générale annuelle d'automne (AGA/AGA) et élection du conseil d'administration

Il est confirmé par la présente que le règlement tel qu'il est est correct (c. membres de la corporation se tiendront à la date et à l'endroit fixés chaque année par le conseil d'administration, mais dans les trois derniers mois de l'année civile.") Cela permet une bonne planification de l'hiver en vue de l'été suivant saison. Donc,

- a) Afin que l'Association se conforme à l'article 18 du règlement n° 1 qui stipule en partie, "Les membres du conseil d'administration sont élus chaque année par les membres actifs, lors de leur assemblée générale annuelle.", une AGM comprenant une élection du Conseil soit prévue avant la fin janvier 2022.
- b) La fin de l'exercice financier de l'Association soit ramenée au 30 septembre afin qu'un rapport financier puisse être fourni à l'AGA/AGA.

OU

5.2 Modification du règlement no 1, article 10

Le règlement est modifié de sorte que l'article 10 se lise comme suit :

« L'assemblée générale annuelle des membres de la corporation se tient à la date et à l'endroit fixés chaque année par le conseil d'administration, mais à l'intérieur du 2e trimestre de l'année civile. »

Questions / Commentaires

Les commentaires et questions pertinents peuvent être saisis dans la boîte de discussion au fur et à mesure de la réunion, mais les contributeurs sont respectueusement invités à s'identifier. En fait, les noms complets de tous les participants à la réunion sont obligatoires.

Ajournement

Vote : Cela aura lieu le **samedi 22 janvier 2022**. La plateforme *ElectionBuddy* sera utilisée. C'est le même que celui utilisé pour élire le conseil d'administration actuel en mai 2021, ainsi que pour déterminer les souhaits des membres concernant la poursuite de l'essai de l'emprise du Clubhouse en octobre 2021.

- Les votes seront totalement anonymes.
- Le scrutin sera ouvert de 9h00 à 21h00.